



Commune de CHAVANOZ



Plan Local d'Urbanisme

Révision n°1

Réunion publique n°1

Les enjeux de diagnostic

Le projet communal 2025 – 2035 (P.A.D.D.)

Réunion publique du 17 décembre 2024



URBA2P

PLU



Commune de CHAVANOZ



Sommaire

En préambule,

Présentation du contexte réglementaire de la procédure et calendrier

- 1. Synthèse du diagnostic communal** : enjeux et perspectives
- 2. Projet** : présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) *débatu le 9 février 2023*

Echanges, questions/réponses, remarques

Le document de niveau supérieur impose ses orientations à celui de niveau inférieur.



Schéma de Cohérence Territoriale Boucle du Rhône en Dauphiné (SCoT BRD)

Approuvé le 3 octobre 2019



Communauté Communes LYON SAINT EXUPERY EN DAUPHINE

Servitudes d'Utilité Publique



Plan Climat Air Energie Territorial

Adopté le 17 janvier 2023

Programme Local de l'Habitat (en cours)

*A compléter à réception du PAC,
en attendant SUP du PLU opposable*



Plan Local d'Urbanisme

PRESCRIPTION DE LA REVISION par délibération du Conseil Municipal

19 Octobre 2021
(Porter à Connaissance du Préfet)

Phase d'études et de concertation

(environ 18 mois) – Mars 2022 à septembre 2025



ELABORATION DU PROJET DE PLU REVISE

Débat sur les **ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD** le 9 février 2023

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PLU par délibération du CM

RP1 17.12.2024

RP2 mai/juin 2025

CM Arrêt juillet 2025

Phase de consultation et d'enquête publique

(8 mois) – juillet 2025 à février 2026



Consultation de L'ETAT et des PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Saisine MISSION REGIONALE DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE + CDPENAF

et autres personnes publiques à leur demande : 3 mois

par arrêté Municipal, L'ENQUETE PUBLIQUE : 1 mois

remise du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur : 1 mois



Phase de finalisation du PLU

(1 mois) Février 2026

APPROBATION par délibération du Conseil Municipal

(publicité et publication sur le géoportail de l'urbanisme)

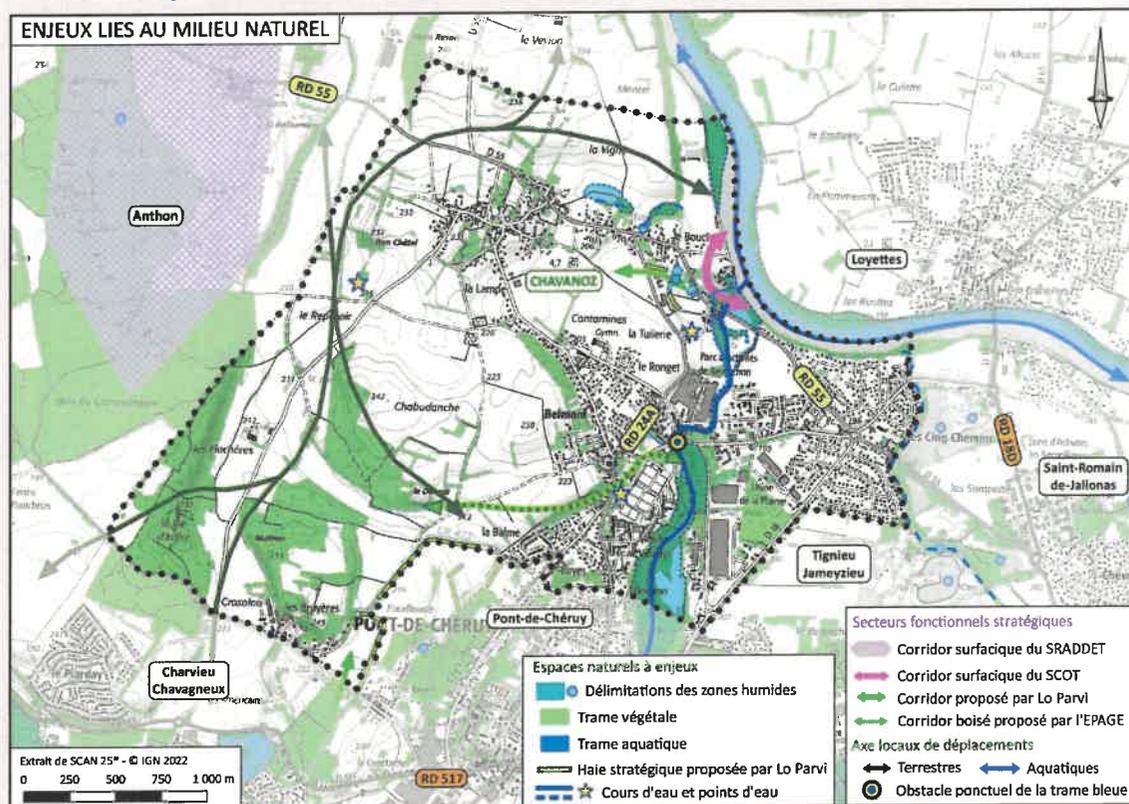


1. Synthèse du diagnostic communal : Portrait de territoire 2024

Ce qu'il faut retenir ...

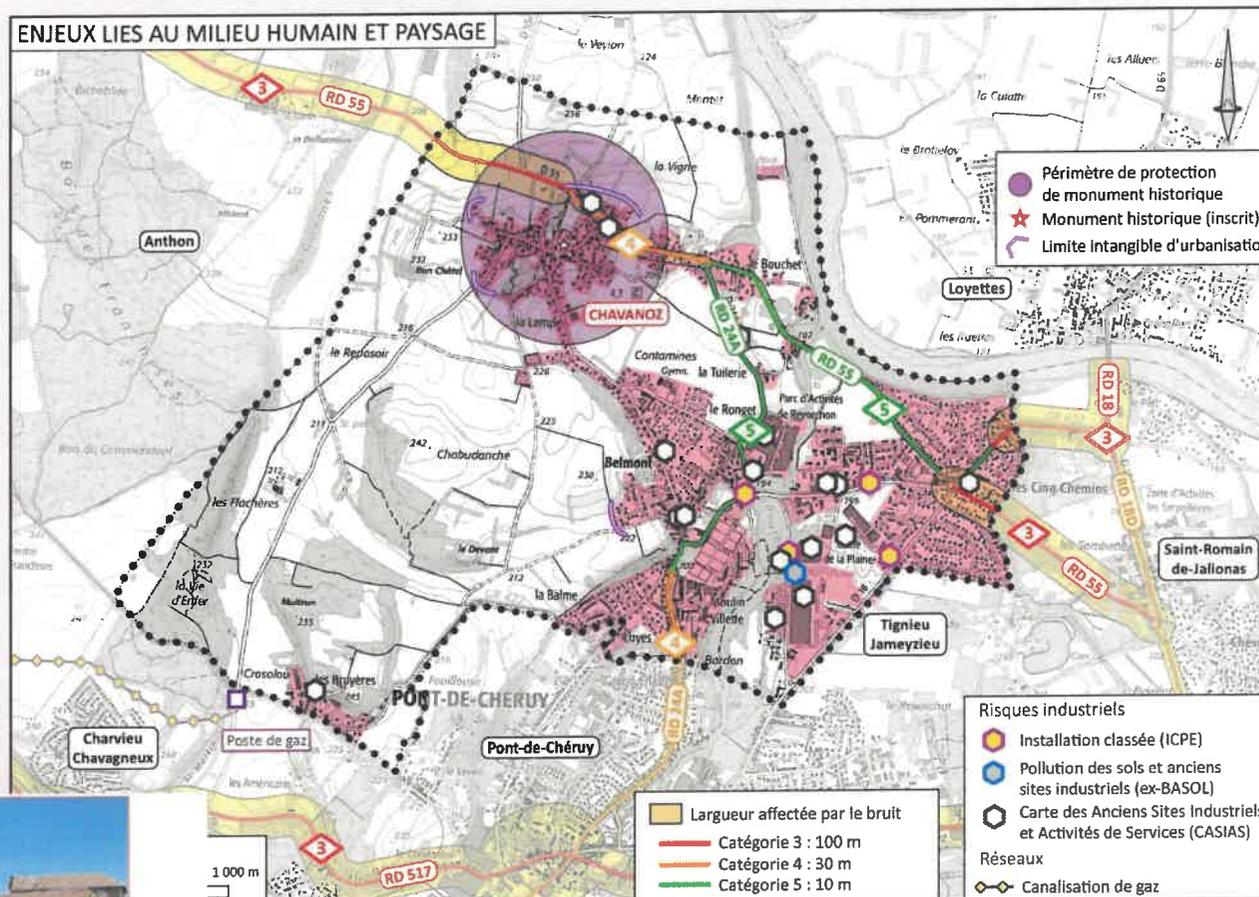
- **Dualité du territoire** entre les vastes étendues agro-naturelles présentes au Nord et à l'Ouest, et, les étendues urbaines historiques et leurs extensions plus récentes.
- **Diversité des milieux naturels** liée à la topographie, aux dynamiques du réseau hydrographique (Bourbre et Rhône), aux points d'eau et aux zones humides, aux espaces agricoles et aux prairies sèches, ainsi qu'aux boisements, haies et arbres remarquables.
- **Corridor d'importance locale identifié au SCOT** dans le secteur du Bouchet. Ce corridor, peu fonctionnel, permet toutefois de conserver une « continuité terrestre » entre la confluence Bourbre-Rhône et les berges du Rhône.
- **Axes locaux de déplacements (corridors)** localisés le long du Rhône, de la Bourbre et au sein des espaces agro-naturels dégagés de toute construction.
- Barrières aux **fonctionnalités biologiques** constituées par le développement linéaire des zones urbaines et les infrastructures de transport (dont la RD 55).
- **Importance de la trame verte et bleue** au sein du tissu urbain constituée par les espaces d'accompagnement de la Bourbre, les parcs (square de la Paix et square Ginet), et les versants boisés de Belmont et de la Balme, les éléments arborés sur propriétés privées du village.

Extrait de la présentation de REFLEX Environnement du 09 juin 2022



Ce qu'il faut retenir ...

- Le patrimoine de Chavanoz est principalement représenté par son église dont le **prieuré est inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques**, ainsi que par le château des Panettes.
- **Les deux anciens moulins de Goy et de Villette** rappellent l'activité passée du tréfilage sur Chavanoz et valorisent le cadre communal.
- **Le petit patrimoine**, notamment constitué des 12 croix réparties sur le territoire, est particulièrement bien représenté sur Chavanoz.
- Des **nuisances sonores** aux abords des infrastructures départementales qui traversent le territoire.
- **Risques industriels** : ICPE...



Eglise de la Sainte-Vierge de Chavanoz et son prieuré inscrit au titre des monuments historiques



Moulin Goy



Château des Panettes



Moulin Villette



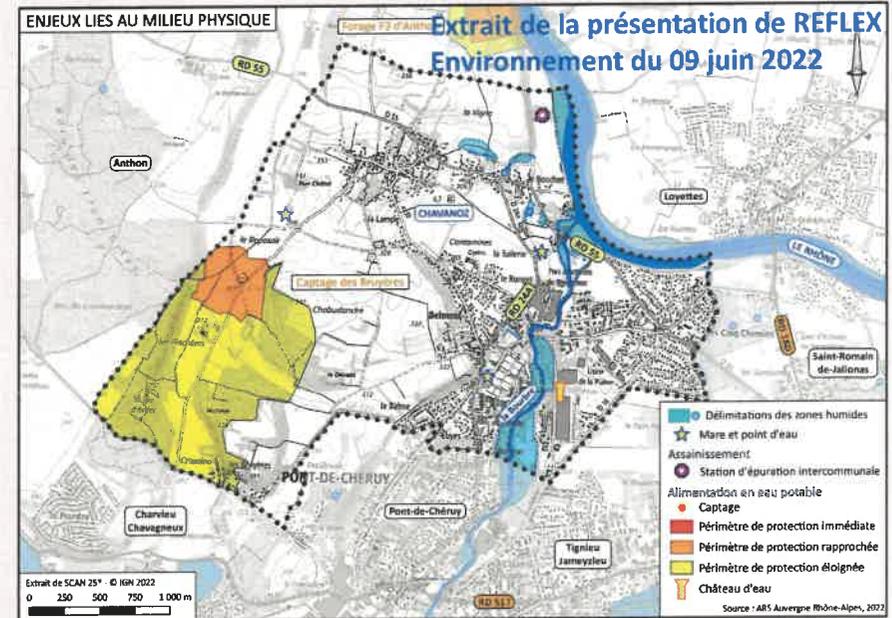
Croix des Poyets

Croix Alexis Goy

Extrait de la présentation de REFLEX Environnement du 09 juin 2022

Ce qu'il faut retenir ...

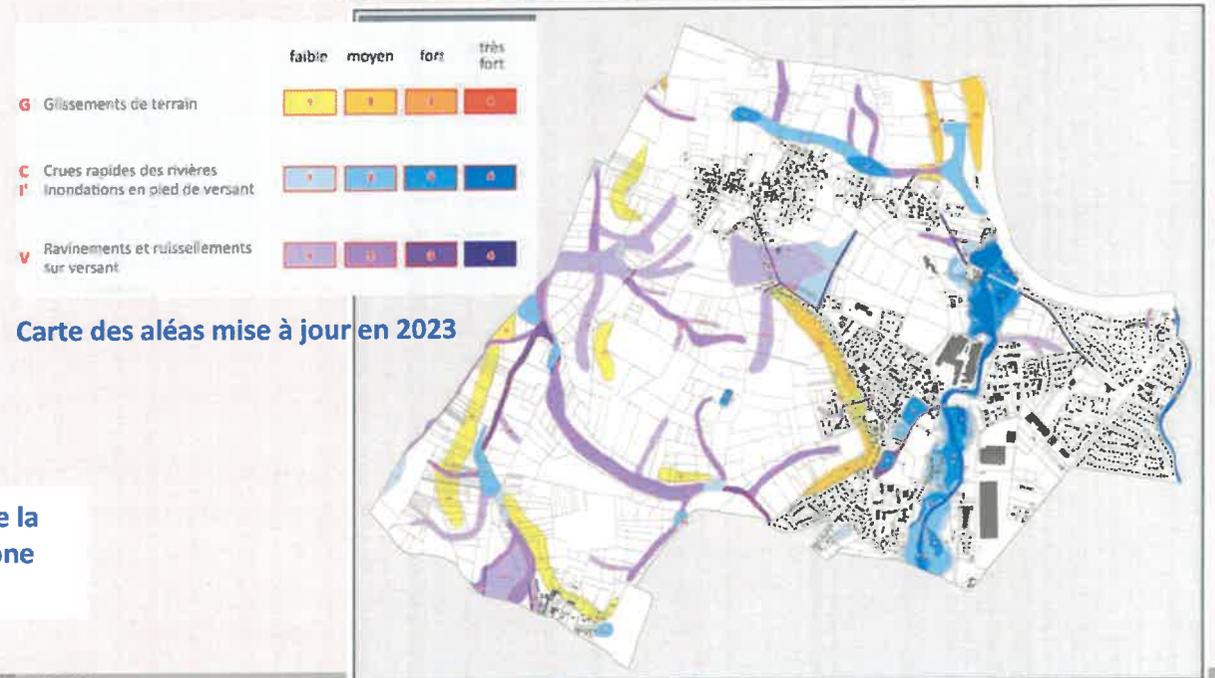
- **Aléas naturels** sur la commune à prendre en compte ; 2 cartes références : carte des aléas de 2023 et la ligne d'eau du Rhône en 2011
- **AEP > captage de Saint-Nicolas à Anthon (le puits d'Anthon) et captage de complément en période estivale (DUP 27.10.2011) à Chavanoz**
Rendement du réseau de production : 100% ; A noter que le débit du puits d'Anthon est de 250 m³/h, pour un besoin futur de 260 m³/h > **Raccordement nécessaire des 2 réseaux pour compenser cette différence.**
- **Assainissement** > zonage d'assainissement en cours de réalisation > calendrier et articulation avec le PLU
- **Eaux pluviales** : zonage pluvial à prévoir.



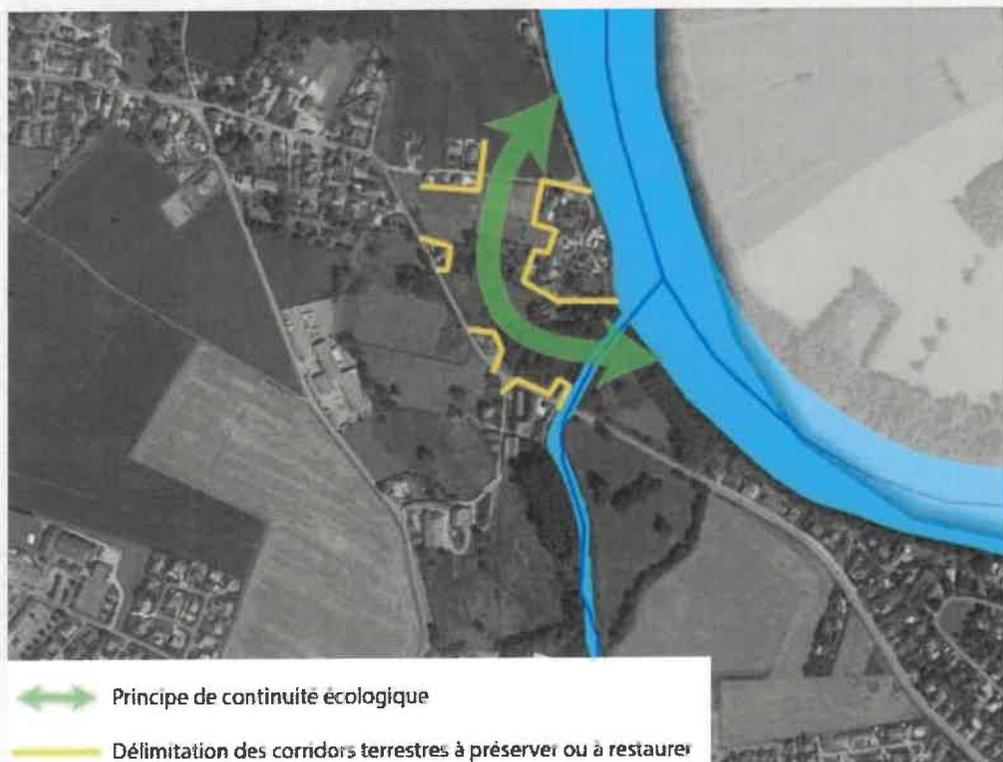
Carte de croisement de la ligne d'eau de l'ALEA DE REFERENCE du Rhône avec la cartographie SON de la SDT Rhône
Fond cadastral
Commune de CHAVANOSZ



Prise en compte de la
ligne d'eau du Rhône
de 2011



Ce qu'il faut retenir ...



Extrait DOO

Objectifs de compatibilité visés...

SCOT 2040 >

- Prendre en compte l'ensemble des risques et les ressources du territoire (assainissement / milieux récepteurs / eau ...),
- Assurer la protection de toutes les composantes de la Trame Verte et Bleue / Assurer sa fonctionnalité.
- De plus, les corridors délimités par le Scot devront être reportés dans les PLU et préservés de toute urbanisation (1 corridor à Chavanoz).
- Dans les corridors, interdire les clôtures imperméables ou murs de propriété qui contraignent le passage des animaux. Le cas échéant, prévoir des clôtures perméables.

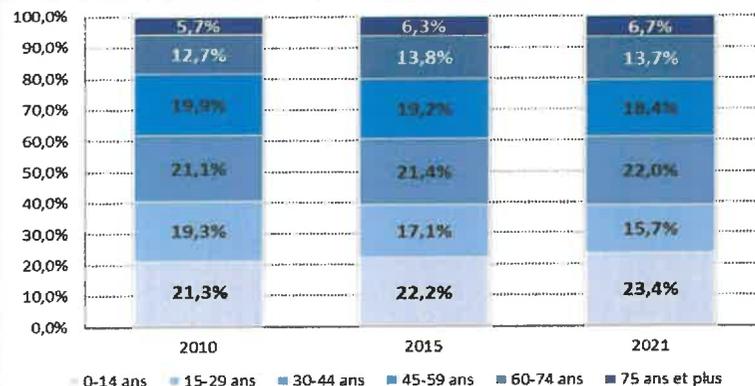
Ce qu'il faut retenir ...

4 777 habitants en 2018 / 5 023 habitants en 2021 (+ 246 habitants entre 2018 et 2021) = +1,3%

Une croissance démographique soutenue avec un solde migratoire fort jusqu'en 1980 et un solde naturel stable autour de 1% sur la période observée.

| Chavanoz | 68-75 | 75-82 | 82-90 | 90-99 | 99-2015 | 2015-2021 |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|---------|-----------|
| Solde naturel | 1,0% | 1,7% | 1,3% | 0,7% | 1,0% | 1,0% |
| Solde migratoire | 1,8% | 5,5% | -1,1% | -0,5% | 0,0% | 0,6% |
| Variation annuelle moyenne | 2,8% | 7,2% | 0,2% | 0,2% | 1,0% | 1,6% |

Une population jeune : 2,7 personnes par ménage en moyenne en 2021
1860 ménages en 2021 > principalement des familles avec enfants



- Les moins de 14 ans et les 30 – 59 ans sont les + représentés
- Hausse sensible des moins de 14 ans et des 45-59 ans
- Légère hausse également des + de 75 ans.

Objectifs de compatibilité visés...

SCOT 2040 >

- Ralentissement de la croissance démographique (+0,96% sur le territoire SCOT) en plafonnant le rythme de construction sur la commune.
- Pour le maintien de la qualité de vie des habitants et l'attractivité des territoires, adapter l'offre de services, commerces et équipements aux besoins de la population en fonction de son âge, et des attentes.
- Développer une offre résidentielle qui réponde aux besoins de tous les ménages (typologie, taille de logement, statut, prix ...); s'adapter aux modes de vie, à la diversité des familles, aux ressources des ménages, à l'âge moyen des habitants, à la perte d'autonomie des populations vieillissantes... et aider ainsi à la mobilité résidentielle.

Ce qu'il faut retenir ...

1771 RP en 2018 / 1860 RP en 2021 / 2000 RP « estimées » en 2024

135 logements réalisés depuis 01.01.2018 (DOC - registre PC mai 2024) + 93 logts « coups partis » > **228 logts au total**

Un rythme de construction en hausse constante depuis 40 ans :

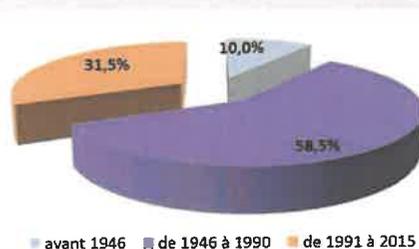
- Plus de 20 logements / an entre 2000 et 2010
- Près de 30 logements / an entre 2010 et 2021
- **38 logements / an depuis 2018, rythme supérieur au rythme souhaité par le SCOT .**

Une offre résidentielle dominée par la **maison individuelle (71%) de grande taille**. Une majorité de propriétaires occupants ; 1/3 de locataires ; une ancienneté moyenne d'emménagement de 15,7 années.

360 logements locatifs sociaux soit 18% des résidences principales.

Un taux de **vacance** très faible sur le parc (3,3% en 2021).

1946 : date du développement résidentiel ; un parc composé de logts vieillissants et de logts récents.



Prix vente m² moyen : 3300 euros pour une maison et 2700 euros pour appart

Objectifs de compatibilité visés...

SCOT 2040 >

- Pour Chavanoz, Pôle relais : **+ 470 logts maxi de 2018 à 2040** (Construction neuve, réhabilitation, hors vacance et division de logements) soit **21,3 logts / an en moyenne** ;
> Sur la période 2018 à fin 2035, un objectif plafond de **363 logts**, > **228 logements réalisés au total** depuis le 1^{er} janvier 2018, **> 135 logts maximum restants à faire sur la période 2024 - fin 2035.**
- Au moins **10% de logements aidés,**
- Prioriser le développement urbain dans l'armature urbaine existante : **80% de la production nouvelle de logement réalisée dans la centralité identifiée** >> **définir la centralité,**
- **Densités moyennes à respecter** avec 30% d'individuel maxi (15 logts/ha mini) et 30% de collectif mini (50 logts/ha) > diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de tous les ménages / accompagner la mutation du parc.

PCAET 2027 >

- Soutenir l'amélioration énergétique des bâtiments à travers des règles adaptées et travailler sur la transition écologique du bâti public.

Ce qu'il faut retenir ...

Un territoire dynamique et des indicateurs sur l'emploi à la hausse : 992 emplois en 2021 contre 970 en 2010 soit 14% des emplois communautaires.

400 établissements actifs en 2022

Des secteurs d'activités prédominant : commerces de gros et détail, construction, les transports ... CSP dominantes : professions intermédiaires et les employés (32%), les ouvriers (20%) et les retraités (19%).

3 109 actifs (77%) dont 69% ont un emploi ; une baisse du nombre de chômeurs depuis 2010 (-30)

En 2021, 297 Chavanoziens travaillent sur la commune (13,8 %).

86% des actifs rejoignent les bassins d'emplois de l'agglomération lyonnaise/Saint-Quentin-Fallavier avec des déplacements domicile-travail importants > le sujet important de la mobilité !

Une vingtaine de commerces (commerces de proximité, coiffure, restauration rapide...services) répartis sur les trois polarités du Bourg, Belmont et les Cinq chemins.

Un tissu économique industriel et artisanal dense réparti principalement sur les 4 ZA ; liens commerciaux forts et complémentaires avec les polarités urbaines limitrophes > déplacements importants !

Indicateurs économiques

Objectifs de compatibilité visés...

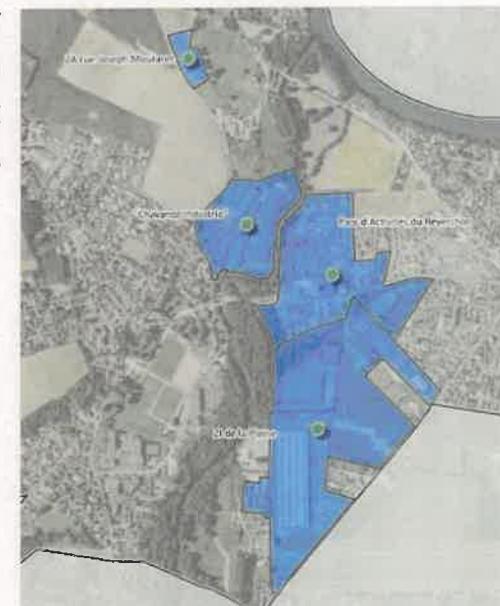
SCOT 2040 >

- En tant que polarité commerciale secondaire dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), flécher le développement des commerces et des services dans les centralités (interdire commerce dont la SV > 300m² en dehors de la centralité),
- 4 sites économiques d'échelle locale au SCOT : 48 ha classées en zone Ui ou Uy

Extension autorisée pour les sites de moins de 5 ha uniquement si elles sont liées aux activités préexistantes.

> Interdire les commerces dans les zones UI et UY

| superficies des zones en ha | | | |
|-----------------------------|-------------------------------|-----------|-------|
| | nom du site | S du site | Ui |
| 8 | ZA rue Joseph Mourinet | 1,23 | 1,23 |
| 9 | "Chavanoz Industriel" | 7,72 | 7,72 |
| 10 | Parc d'Activités du Reverchon | 13,61 | 13,61 |
| 11 | ZI de la Plaine | 25,44 | 25,44 |



Ce qu'il faut retenir ...

Une agriculture bien présente :

- 577 ha en 2020 - 64% de la superficie communale ; + 18 % par rapport à 2010,
- 6 sièges d'exploitation
- Un « triangle agricole » enserré entre les 3 polarités urbaines > difficultés d'exploitation !
- Certains sièges d'exploitations situés en limite voir au sein des enveloppes urbaines > question des conflits d'usage et des périmètres de réciprocité applicables aux futures constructions.

La moitié de la SAU - **239 ha** – est située dans le périmètre d'irrigation (ASA de Chavanoz-Anthon _ Station de pompage sur Anthon),

Absence de périmètre de remembrement, de périmètre d'interdiction et de réglementation des boisements

Périmètre d'épandage des lisiers et des boues d'épuration de la STEP de chavanoz : 444 ha

Polyculture et polyélevage : Grandes cultures céréalières autour de Pont-de-Chéruy

Quelle place pour une agriculture de proximité ? Circuit-court ?

Objectifs de compatibilité visés...

SCOT 2040 >

- **Classer les espaces agricoles ouverts en zone agricole**. Localiser, si besoin, des zones à urbaniser en évitant tout impact sur la fonctionnalité des espaces agricoles et le bon fonctionnement des activités,
- Favoriser le développement du tourisme.

PCAET 2027 >

- Revaloriser l'agriculture locale et relocaliser l'alimentation,
- Développer l'économie circulaire sur le territoire,
- S'orienter vers des pratiques vertueuses notamment par la préservation de la biodiversité à travers les haies,
- Protéger le foncier agricole et les sols.

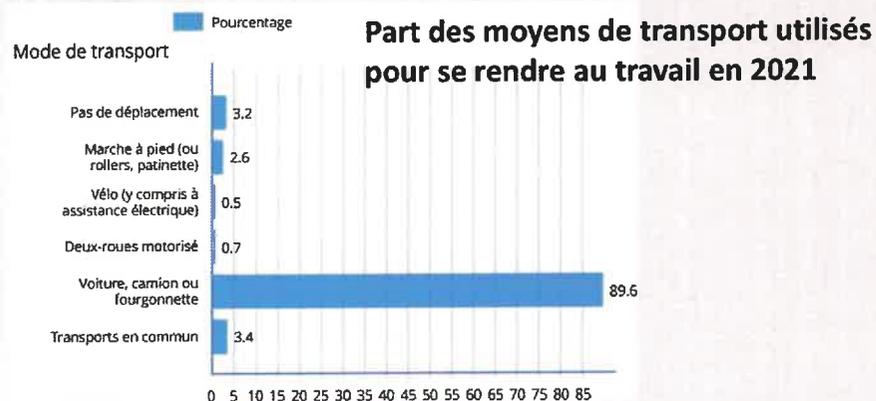
Ce qu'il faut retenir ...

Offre complète d'équipements répartis et diffusés dans l'armature urbaine - Pas de dysfonctionnement observé ou saturation de certains équipements,

603 places de stationnement VL (dont 29 PMR) + 3 places pour véhicules électriques (+ 2 bornes recharge) + 24 stationnements vélo. Positionnement en lien avec les polarités (commerces et équipements),

Mobilités : forte dépendance aux modes de déplacements motorisés et individuels, un maillage modes essentiellement orienté loisirs, une desserte TC à destination des scolaires, un enjeu de report modal avec le futur tram train CFEL.

En 2024, **¾ des foyers** bénéficient d'un accès à la fibre optique. Accès au Très Haut Débit à préciser (*site zoneadsl.com en maintenance*)



Equipements, énergies et mobilités

Objectifs de compatibilité visés...

SCOT 2040 >

- Encourager la prise en compte des besoins liés au tourisme, (itinéraires et de cheminements vélo ou randonnée),
- Développer des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle à l'échelle des différents secteurs, en lien avec les principales polarités voisines,
- Dans tous les nouveaux projets d'aménagement, les OAP intégreront la question des mobilités douces,
- Prescriptions Secteur Ouest : réseau TC, parcs-relais, co-voiturage, réseau modes doux (connexion entre ViaRhôna et les centres-bourgs).

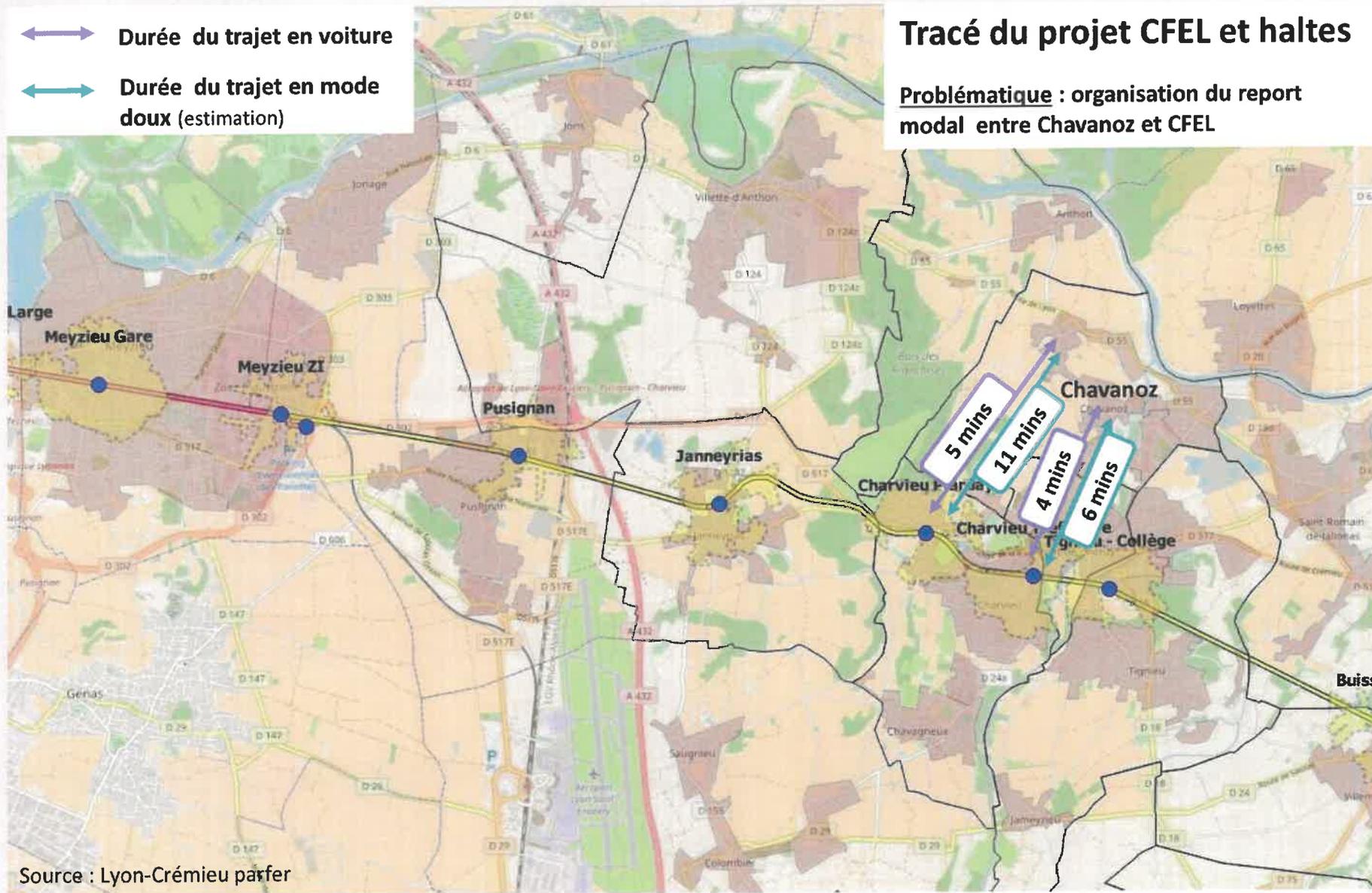
PCAET 2027 >

- Déployer l'usage du vélo et redécouvrir la marche à pied : école, inter-hameaux, inter-communes
- S'orienter vers une mobilité partagée et faciliter le déploiement du covoiturage
- Planifier le déploiement des ENR

-  Durée du trajet en voiture
-  Durée du trajet en mode doux (estimation)

Tracé du projet CFEL et haltes

Problématique : organisation du report modal entre Chavanoz et CFEL



Source : Lyon-Crémieu parfer



2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables P.A.D.D.

Projet communal 2025 - 2035

Débatu le 09 février 2023

Orientation n°1 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ GAGE DU MAINTIEN DU CADRE DE VIE DE QUALITÉ SUR LA COMMUNE

Orientation n°2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientation n°3 : AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

Orientation n°4 : ENVIRONNEMENT, ENERGIES ET COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

Orientation n°5 : FIXER DES OBJECTIFS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

ORIENTATION N°1 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ GAGE DU MAINTIEN DU CADRE DE VIE DE QUALITÉ SUR LA COMMUNE

A / Assurer un développement respectueux de son patrimoine et de son environnement naturel et paysager à travers :

- **Un équilibre** entre les secteurs de développement urbain et les étendues agro-naturelles par **une organisation urbaine cohérente autour du village et du quartier de Belmont**, et une **gestion différenciée** des zones agglomérées de faible densité (zones pavillonnaires) en dehors de ces deux polarités, tout en veillant à limiter l'urbanisation en linéaire,
- La protection et la mise en valeur du **patrimoine architectural et des éléments remarquables identitaires du paysage** (bâti et paysager) de Chavanoz en lien avec son histoire (le prieuré ..) et la proximité du Rhône et à la présence de la Bourbre (moulins) > encourager toutes **actions de sensibilisation et de découverte en ce sens**,
- Une prise en compte des sites les plus exposés aux **phénomènes naturels** (dont les zones submersibles et autres aléas cartographiés) et aux risques technologiques,
- La préservation de la **ressource en eau** > garantir l'intégrité de l'aire d'alimentation du captage des Bruyères présent au SO et assurer la préservation des espaces utiles et de bon fonctionnement de la Bourbre qui seront prochainement délimités dans le cadre de la révision du SAGE (Epage de la Bourbre),
- Le maintien des **fonctionnalités écologiques au sein du tissu urbain et du patrimoine végétal très identitaire du centre-village** : conserver une vigilance sur les coupures vertes subsistant au sein du tissu urbain (espaces d'accompagnement de la Bourbre, coteaux boisés de Belmont et de la Balme, corridor identifié au SCOT quartier du Bouchet).

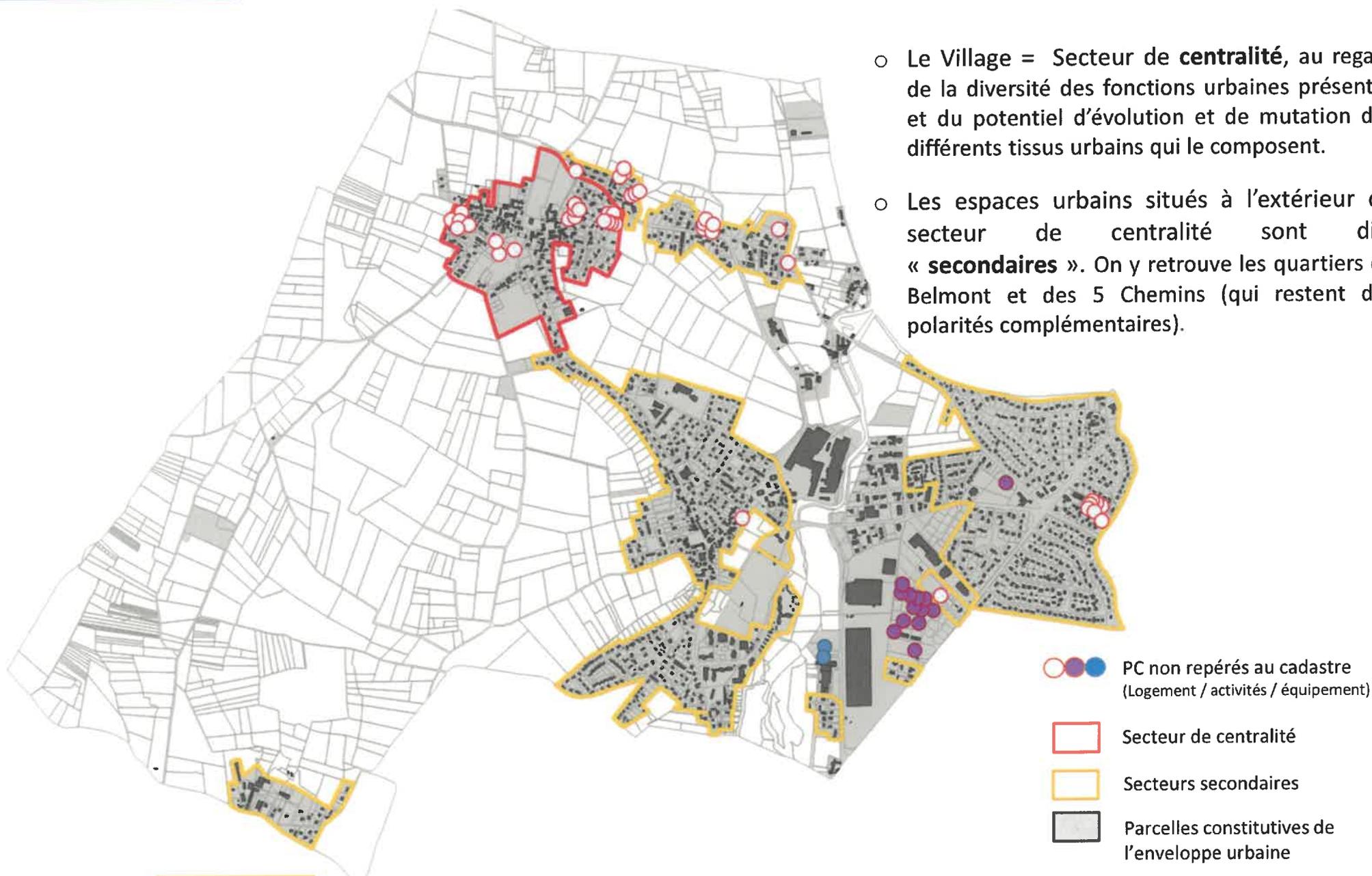
ORIENTATION N°1 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ GAGE DU MAINTIEN DU CADRE DE VIE DE QUALITÉ SUR LA COMMUNE

B/ Conforter le village comme lieu de vie important qui entretient des liens d'échanges avec le quartier de Belmont par :

- La production **d'environ 130 nouveaux logements maximum** sur la période 2025 à fin 2035, dont **10 % de logements locatifs sociaux**, soit environ **2 130 résidences principales** au total à 2035, principalement sur le Village désigné comme la centralité **(75%)**,
- **113 nouveaux logements** sont fléchés sur les secteurs OAP (88%),
- Le ralentissement des dynamiques démographiques observées ces dernières années et tendre vers un objectif de **croissance annuelle de l'ordre de + 0,7% (+11,5% de 2018 à 2035) soit environ 5 325 habitants en 2035** sur la base théorique de 2,5 personnes par ménage (contre 2,7 en 2021),

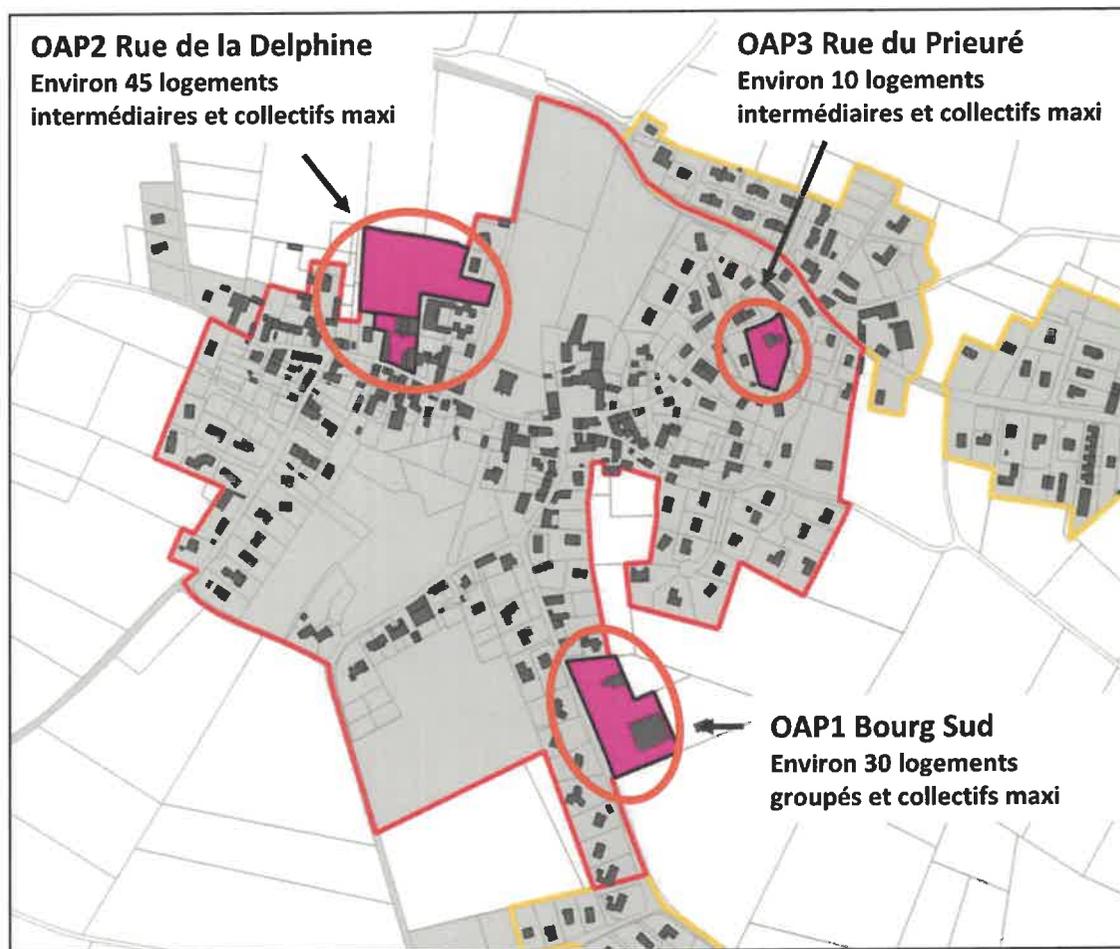
Ce sont des objectifs de progression démographique permettant à la fois un renouvellement et **une augmentation maîtrisée et équilibrée des habitants en lien avec la disponibilité de la ressource** (en eau notamment) et la **capacité des équipements et réseaux** (fin des travaux STEP fin 2023).

- Le Village = Secteur de **centralité**, au regard de la diversité des fonctions urbaines présentes et du potentiel d'évolution et de mutation des différents tissus urbains qui le composent.
- Les espaces urbains situés à l'extérieur du secteur de centralité sont dits « **secondaires** ». On y retrouve les quartiers de Belmont et des 5 Chemins (qui restent des polarités complémentaires).



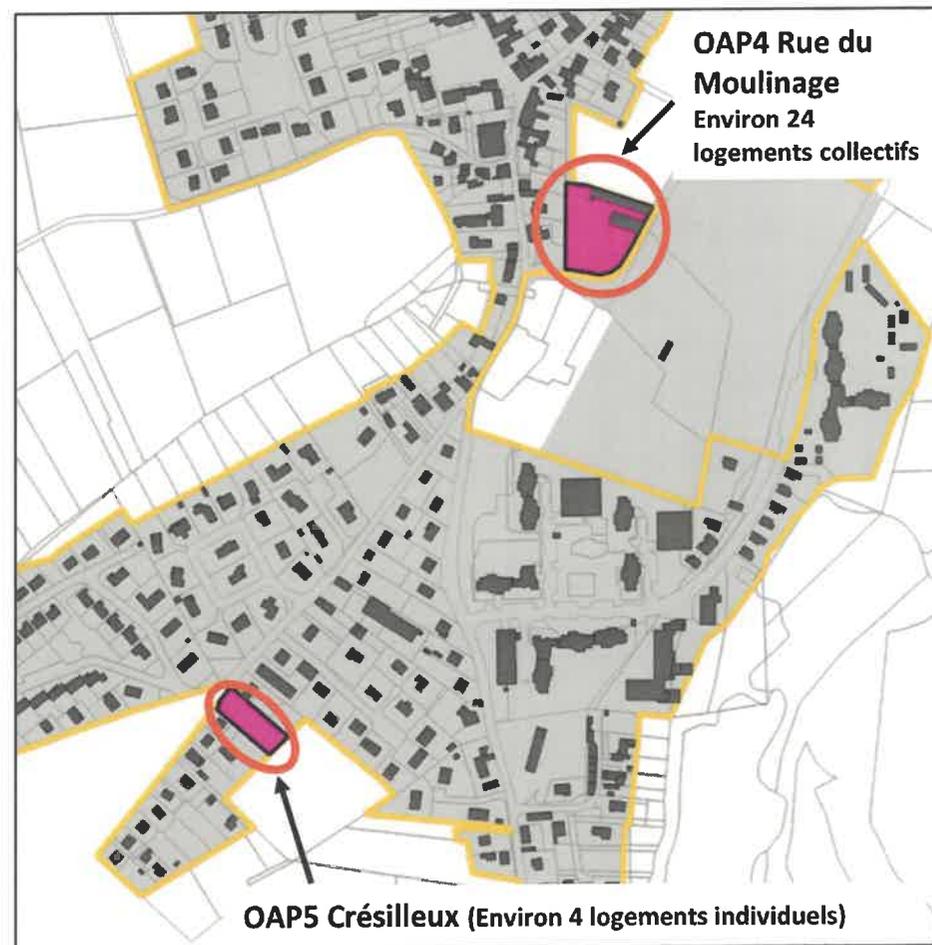
Village – secteur de centralité

74% des logements – 85 logements maximum



Belmont – secteur secondaire

25% des logements – 28 logements maximum



ORIENTATION N°1 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ GAGE DU MAINTIEN DU CADRE DE VIE DE QUALITÉ SUR LA COMMUNE

B/ Conforter le village comme lieu de vie important qui entretient des liens d'échanges avec le quartier de Belmont par :

- Des objectifs de **diversification de l'offre de logements** permettant ainsi de faciliter la mobilité résidentielle des ménages au sein de la commune et proposer une offre de logements pour tous (logements plus petits, plus de logements groupés et de collectifs, la mixité sociale par de l'accession sociale et du locatif social sur les secteurs OAP),
- Un **phasage des opérations** (y compris des « coups partis ») pour « lisser » l'arrivée des nouveaux habitants et éviter une insuffisance au niveau de l'offre d'équipements et services (notamment saturation des locaux scolaires),
- Une **qualité architecturale des futures opérations** et des espaces publics agréables et fédérateurs,
- La **requalification de l'entrée Sud du village** par une nouvelle opération de logements, des aménagements plus qualitatifs et plus sécuritaire pour les piétons (trottoirs, aménagements des bordures de la Rue du Dauphiné, préservation des arbres existants le long du site et de l'effet de « double porte végétale »...),
- La préservation de la **silhouette générale du village** depuis la Rue du Dauphiné en provenance de Belmont (travail sur les hauteurs des futures constructions, implantations maîtrisées, espaces de respiration au cœur du tissu urbain ...)

ORIENTATION N°2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A/ Conforter l'armature commerciale existante sur le bourg et le quartier de Belmont avec :

- Une mixité des fonctions et le développement des commerces et services **sur ces deux polarités commerciales** ; La revitalisation du centre urbain du quartier de Belmont notamment la place Belmont en favorisant le maintien et l'essor des commerces et services de proximité tout en préservant et pour la qualité de vie des habitants,

B/ Contenir le développement artisanal et industriel au sein des zones d'activités actuelles et les rendre plus qualitatives :

- L'accueil de nouvelles entreprises industrielles et artisanales uniquement sur les sites dédiés, en particulier sur la zone de la Plaine par l'optimisation du foncier disponible,
- Des réponses aux problématiques sécuritaires, de stationnement, de desserte numérique (desserte par la fibre) évoquées par certains professionnels,
- Une vigilance accrue aux abords des sites d'activités ainsi que la qualité paysagère des différents sites d'activités.

ORIENTATION N°2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

C/ Pérenniser les surfaces agricoles cultivées par :

- Une stratégie agricole en lien avec les intérêts environnementaux, patrimoniaux et paysagers du territoire,
- **La protection des étendues agricoles** afin de consolider cette activité économique du territoire de Chavanoz,
- Le maintien, la protection et le renforcement du **réseau bocager** sur les secteurs agricoles indispensable au maintien de la biodiversité et qui participe à la qualité paysagère du territoire,
- La gestion des **interfaces entre les zones résidentielles et agricoles.**

D/ Les loisirs et le tourisme :

- Des opportunités en lien avec le tracé de la ViaRhôna,
- L'avenir du Prieuré ?

ORIENTATION N°3 : AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

A/ Pérenniser et compléter l'offre d'équipements et de services sur la commune à travers :

- L'amélioration de l'accès et de la visibilité de certains équipements (les abords de la résidence séniors et son lien avec le reste de la ville... travail autour du stade Pierre Frolet),
- Le maintien des équipements scolaires sur les emprises actuelles.

B/ Améliorer et sécuriser l'ensemble des déplacements grâce à :

- L'amélioration des **cheminements pour les modes de déplacements actifs** (non motorisés) sur la commune, à la fois internes et vers les communes limitrophes (pistes cyclables et offre de stationnement cycle, développer les cheminements doux et les liaisons piétonnes entre quartiers et vers le centre et vers la résidence séniors, ViaRhôna, cheminements piétonniers et sentier de Grande Randonnée - GR),
- L'anticipation des implications occasionnées à court termes par la **remise en service de l'axe de transport en commun de l'ancienne ligne de chemin de fer de l'Est lyonnais (Meyzieu / Crémieu)**, notamment par les flux susceptibles d'être engendrés le long du chemin des Bruyères,
- **L'accessibilité des personnes à mobilité réduite** déclinée dans la planification urbaine,
- Des besoins en **stationnement satisfaits** pour chaque nouvelle opération.

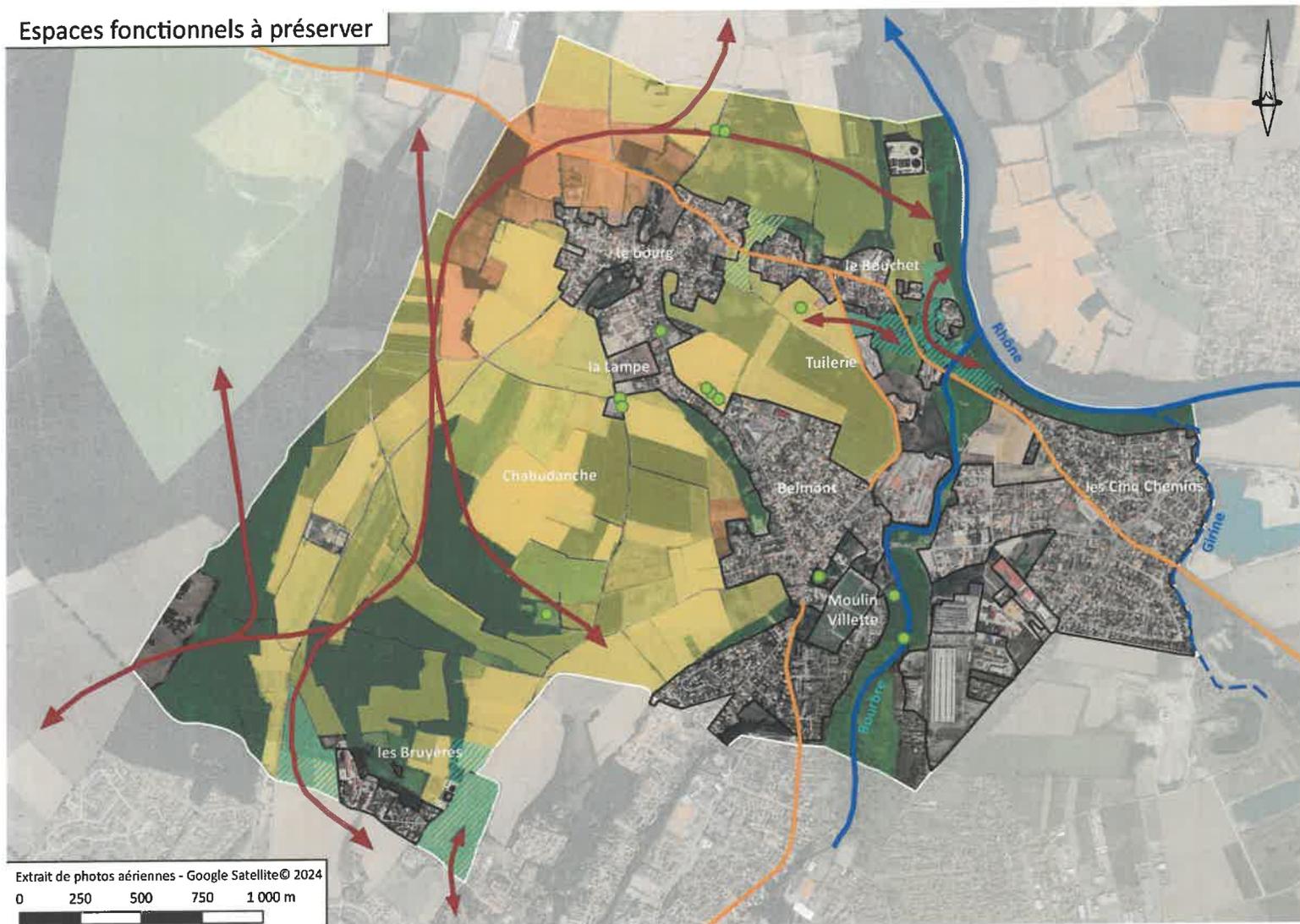
ORIENTATION N°4 : ENVIRONNEMENT, ENERGIES ET COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

A / En complément de l'orientation 1.A, prendre en compte la biodiversité dans toutes les dimensions du territoire

- La protection des habitats naturels stratégiques (bois, haies, zones humides, habitats de milieux secs...) favorables à la biodiversité et qui participent aux fonctionnalités écologiques du territoire,
- La protection et la valorisation de la **trame verte urbaine** reposant notamment sur la mosaïque de parcs et jardins qui se répartissent au coeur du tissu urbain en lien avec la traversée urbaine de la Bourbre.
- **Le renforcement de la végétalisation et de la désimperméabilisation des espaces publics** (trame brune : espaces de pleine terre) afin d'accroître l'efficacité de la trame verte et bleue (dont la trame turquoise) au sein des quartiers notamment au regard de la biodiversité et de la lutte contre les îlots de chaleur.
- Intégrer cet objectif dans la définition des formes urbaines à terme au regard des possibilités de densification.
- Renforcement des **cheminements modes actifs** pouvant être supports de continuités paysagères et végétales au travers du tissu urbain.

Préservation des composantes fonctionnelles (trames verte et bleue) et des continuités biologiques associées

Espaces fonctionnels à préserver



Espaces fonctionnels stratégiques

- Etendues naturelles (zone N)
- Etendues agricoles (zone An) à enjeux naturels ou paysagers
- Corridor écologique porté au document graphique du PLU (parcelles stratégiques)
- Coupure verte
- Arbres remarquables

Espaces fonctionnels complémentaires

- Etendues agricoles (zone A) contribuant également aux fonctionnalités

Principes fonctionnels à préserver

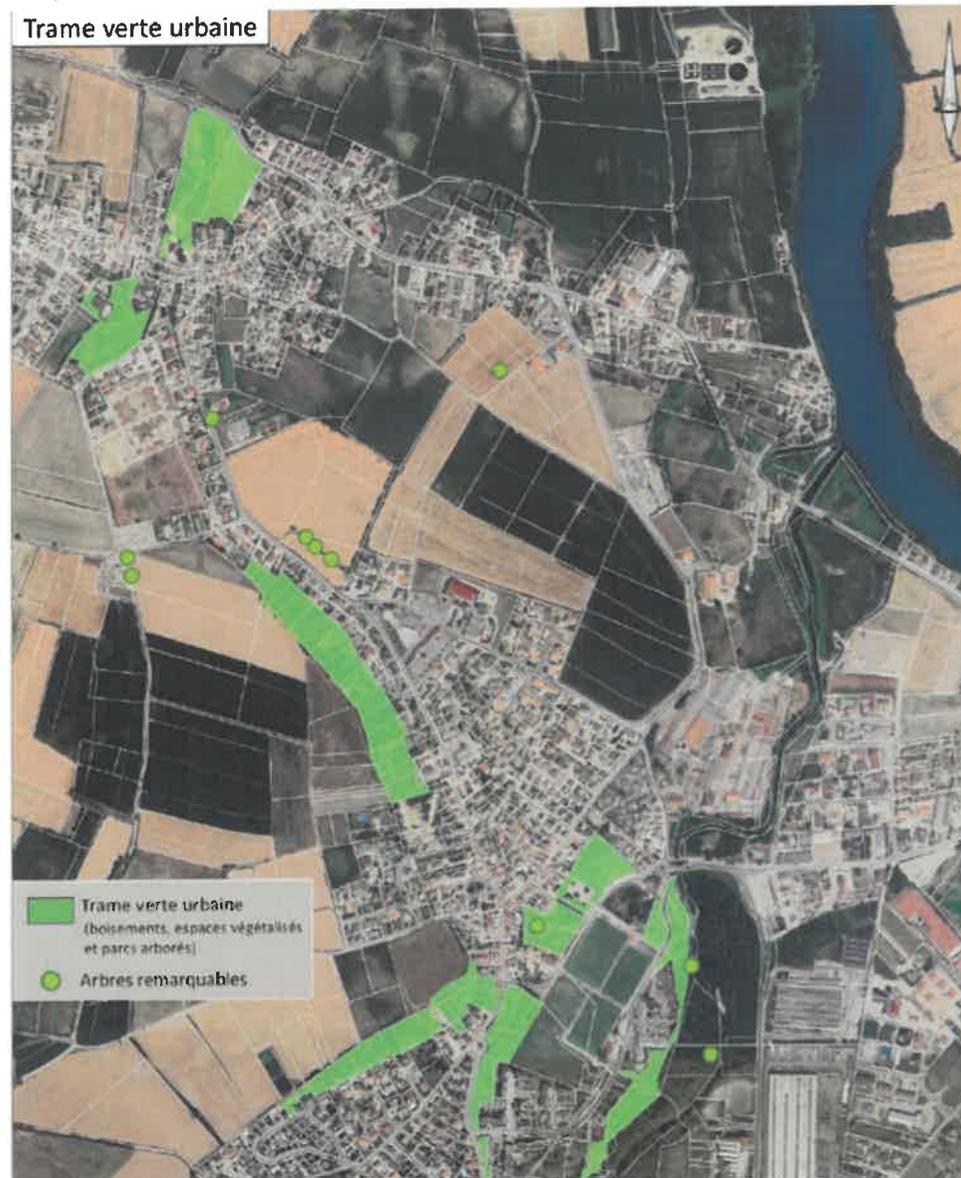
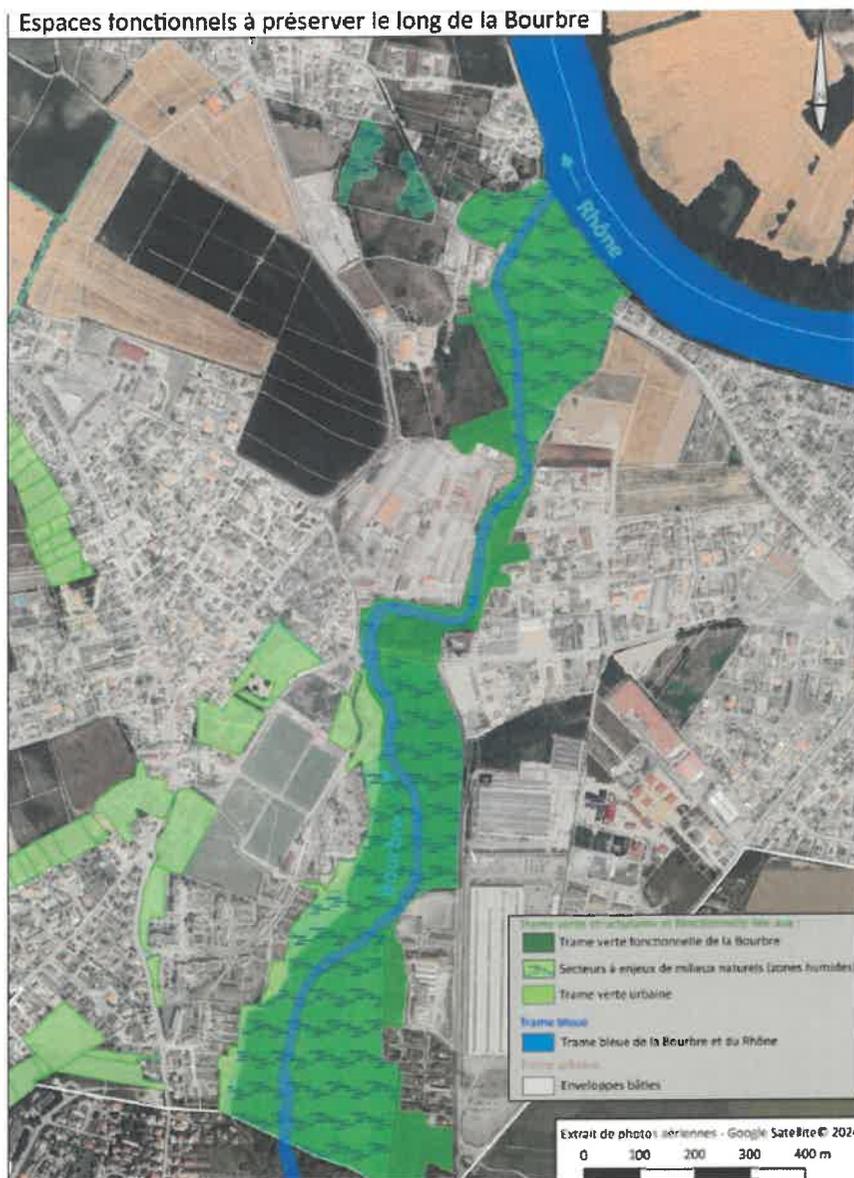
- Corridor surfacique du SRADDET
- Axe de corridor terrestre (trame verte)
- Axe de corridor aquatique (trame bleue)

- Enveloppes bâties créant des obstacles fonctionnels
- Barrière fonctionnelle des infrastructures routières

Extrait de photos aériennes - Google Satellite© 2024

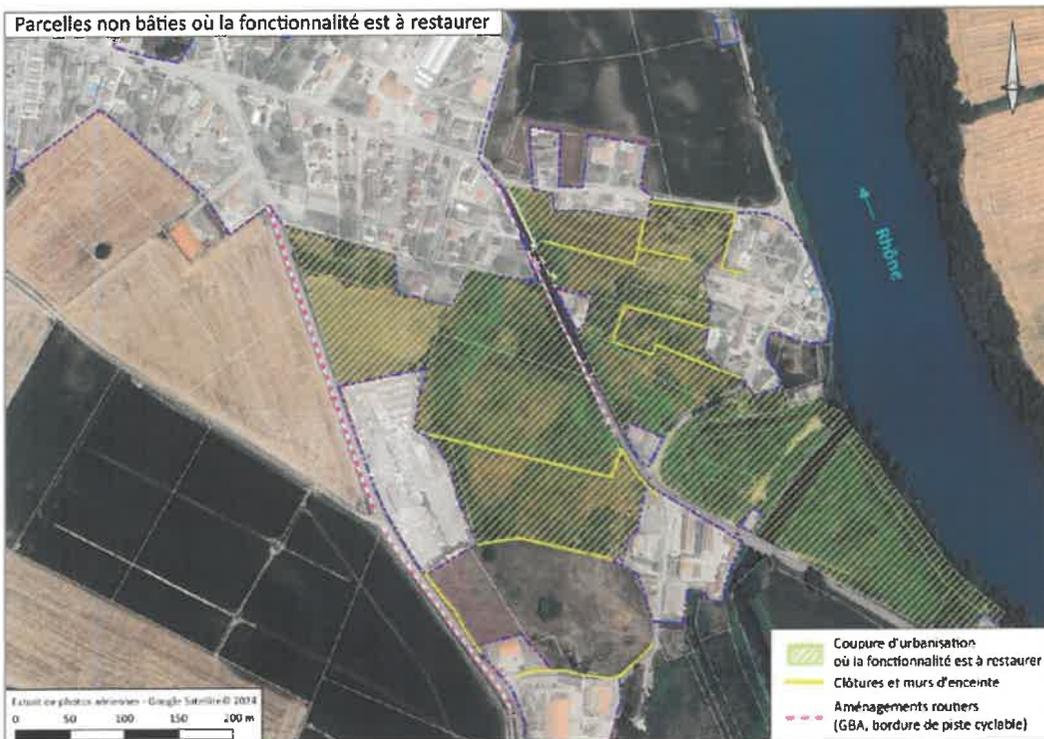
0 250 500 750 1 000 m

Préservation des composantes fonctionnelles (trames verte et bleue) et des continuités biologiques associées



Préservation des composantes fonctionnelles (trames verte et bleue) et des continuités biologiques associées

Parcelles non bâties où la fonctionnalité est à restaurer



Parcelles non bâties où la fonctionnalité est à préserver



ORIENTATION N°4 : ENVIRONNEMENT, ENERGIES ET COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

B / Développer des économies d'énergie et favoriser les mesures apportant une amélioration environnementale :

- L'amélioration de la **sobriété et de l'efficacité énergétique pour le bâti et les déplacements**, ce qui implique d'anticiper des mesures pour le bâti existant et neuf et les mobilités alternatives,
- La production d'énergie en allant vers de vraies **énergies renouvelables** et en proposant des mesures en compatibles avec les orientations du PCAET,
- La préservation et le renforcement des puits à Carbone que constituent les **boisements, les haies et les zones humides et de façon complémentaire les terres agricoles**.

C / Développer les communications numériques :

- L'amélioration de la **desserte numérique pour les entreprises et pour la population** afin de faciliter le télétravail et les nouveaux modes de travail (le chantier de développement de la fibre optique porté par le Département de l'Isère avec un objectif d'éligibilité à la fibre de 98 % des foyers et entreprises d'ici 2024).

ORIENTATION N°5 : FIXER DES OBJECTIFS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

○ **Détail du besoin en foncier pour 130 nouveaux logements maxi**

- A noter : 2,6 ha consommés sur les ENAF depuis 09.2021

- **113 logements environ fléchés sur les secteurs OAP**

Foncier des OAP : 2,5 hectares dont 1,4 ha en renouvellement urbain et 0,8 ha consommés sur les ENAF

Densités brutes moyennes globales : 46 logements par hectare

+ **Environ 15 logements en « densification de l'enveloppe urbaine »**

○ **Détail du besoin en foncier pour l'activité**

Pas de consommation foncière ces dix prochaines années

○ **Détail du besoin en foncier pour les équipements**

Pas de consommation foncière ces dix prochaines années

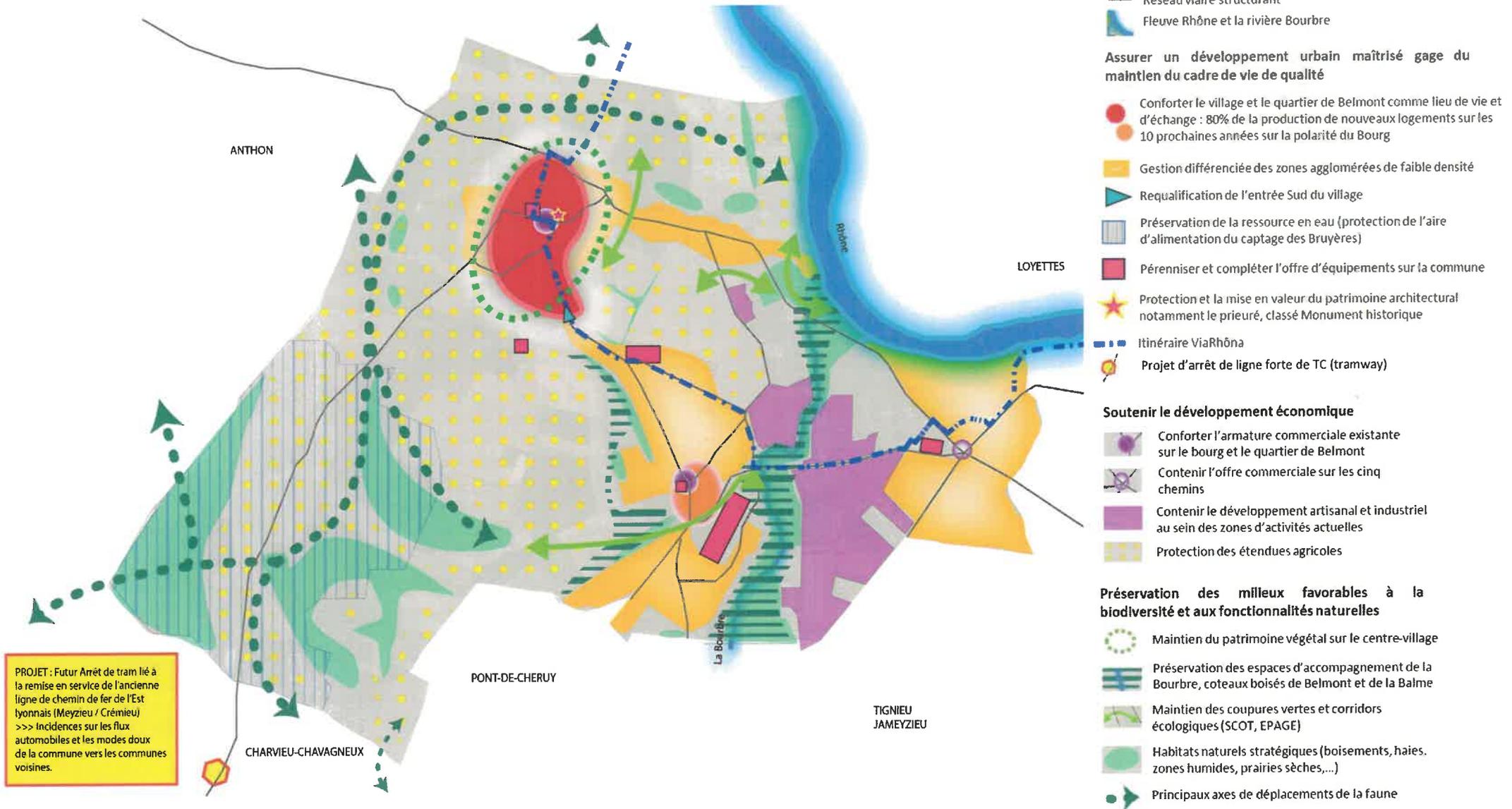
**Total des ENAF consommés sur la période 2021 à fin 2035
= 3,4 hectares**

Ce qu'il faut retenir ...

14,3 ha consommés au global, ttes vocations confondues, sur la période 09.2011 à 08.2021 dont 9,4 ha sur les ENAF sur cette période soit 0,9 ha par an

**Compatibilité Loi Climat et Résilience
Obligation d'une consommation d'ENAF inférieure à 4,7 hectares au total toutes vocations confondues à horizon 2031.**

**Période 2031 à 3035 :
Définir un objectif d'artificialisation nette des sols au-delà de 2031**



Echanges, questions/réponses, remarques